



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-24 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

1. Lors de la séance ordinaire d'ajournement le 6 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 janvier 2011 à la salle du Conseil municipal, au 111, 4^e Avenue à Crabtree, à 19 h. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 99-044-24 modifiant le règlement de zonage 99-044.
3. La modification du règlement de zonage 99-044 consiste à abroger et remplacer l'article 2.6.4.3 concernant les zones AG, AI et A à l'exception de la zone A-15
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 111, 4^e Avenue à Crabtree du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30.
6. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Crabtree ce 21^e jour
de décembre 2010
Christian Gavel
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Christian Gavel Nom, directeur général adjoint Titre de la municipalité
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 décembre
2010, entre 10:00 et 15:00 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 21 décembre 2010